



PROJET DE ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par décision en date du 22 mai 2023, le Maire de SAINTE-FLORINE a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la **révision des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune** qui se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs du :

Lundi 5 juin 2023 9 h au mercredi 5 juillet 2023 17 h.

L'autorité compétente en matière d'assainissement est la commune de SAINTE-FLORINE et le projet zonages d'assainissement sera approuvé par délibération du Conseil Municipal après enquête publique.

Commissaire enquêteur : Monsieur Pascal MANSION, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand n°E23000052/63 en date du 12 mai 2023.

Consultation du dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version papier et d'une version dématérialisée. Il comprend le projet de révision des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de SAINTE-FLORINE, ainsi que les registres d'enquête papier et électronique.

- Le dossier papier sera disponible au secrétariat de la Mairie pour y être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture de la Mairie.
- Le dossier dématérialisé est consultable sur le site internet : <http://www.sainte-florine.fr>
- Le registre dématérialisé est accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4689>

Observations et propositions du public :

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire enquêteur :

- Sur le registre d'enquête papier : le registre d'observations en papier, à feuillets non mobiles et constitutif du dossier d'enquête seront cotés et paraphés par le commissaire enquêteur comme le reste du dossier.
- Par courrier, au siège de l'enquête publique à l'adresse : Monsieur le Commissaire Enquêteur du zonage d'assainissement de SAINTE-FLORINE – Mairie - 7 place François Mitterrand 43250 SAINTE-FLORINE avec la mention « NE PAS OUVRIR ».
- Par voie dématérialisée :
sur le registre dématérialisé visé ci-dessus <https://www.registre-dematerialise.fr/4689>
ou à l'adresse enquetepublique@sainte-florine.fr en indiquant comme objet : « enquête publique zonage d'assainissement de SAINTE-FLORINE ».

Toute observation, courrier postal ou courriel, réceptionné après le 5 juillet 2023 17 h ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- **Lundi 5 juin 2023 de 9 h à 11 h 30**
- **Jeudi 15 juin de 14 h à 16 h 30**
- **Mardi 27 juin de 9 h à 11 h 30**
- **Mercredi 5 juillet de 14 h à 16 h 30**

Évaluation environnementale :

En application de l'article 122-17 du code de l'environnement, l'autorité administrative environnementale compétente a dispensé le projet de zonage d'assainissement d'une évaluation environnementale par décision du 16 février 2022.

Suites données à l'enquête et information du public :

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos. Le commissaire enquêteur dispose de huit jours pour communiquer son procès-verbal de synthèse au responsable du projet. Celui-ci produit ses observations éventuelles dans les quinze jours suivants. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au Maire de SAINTE-FLORINE son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire enquêteur pourront être consultés dans les locaux de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet <http://www.sainte-florine.fr> pendant une durée d'un an courant à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Les informations peuvent être demandées auprès de la Mairie : M. Philippe CUBIZOLLES, responsable technique et directeur-adjoint (04-73-54-19-78).

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la mairie de SAINTE-FLORINE 7 place François Mitterrand 43250 SAINTE-FLORINE.

Le Maire


Raymond FOURET

